

ARRETE DU MAIRE N° 161-2022

Portant réglementation temporaire de circulation Route de Mornant, Place de la Flette, rue des Veloutiers, en agglomération.

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales, Vu la demande en date du 15 décembre 2022 de Mme JULIE MELAY, représentant l'entreprise MGB domiciliée 140 rue Frédéric Monin ZI des Platières 69440 MORNANT, d'effectuer des travaux de réfection de voirie en enrobé pour le compte de l'entreprise Ageron Bissuel,

Vu l'état des lieux,

ARTICLE 2:

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1: La chaussée sera réduite et la circulation sera alternée par feux tricolores, le stationnement sera interdit à hauteur du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Cette autorisation est valable du 6 au 12 janvier 2023 inclus (1 journée par intervention).

Sur la route de Mornant les travaux ne pourront pas débuter avant 9h et devront être terminés à 17h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : l'entreprise MGB est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise MGB, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent

arrêté.

<u>ARTICLE 5</u>: Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant.
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- au SITOM Sud Rhône (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères),
- au service « exploitation » des Cars du Rhône (Sytral)

à l'entreprise MGB

Fait à Soucieu en Jarrest, le

Le Maire, Arnaud SAVOIE

Affiché le : 2 7 DEC. 2022